

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
du vendredi 9 juin 2023**

**CONVOCACTION**

Date : 2 juin 2023

Affichée le : 2 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le juin neuf juin à , les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 26

Votants : 37

Pouvoirs : 11

Absent : 2

**Étaient présents :** Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Aïssata SOW - M. Mohammed EL OUASTI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - Mme Caroline JACQUEMART - Mme Hafida MEHADJI - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE - M. Gérald FACCHINI - M. Jean-Claude VILLEMAIN.

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**

Affichée et mise en ligne le :

22 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR  
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

17 JUIL. 2023

**Absents représentés**

Mme MOUSSATEN

M. AKABLI

Mme MEUNIER

Mme HAMADOUCHE

M. N'DIAYE

M. AÏT MESSAOUD

Mme ELONGUERT

Mme PEREZ

M. ZAHRAOUI

Mme SENET

M. LUCAS

Pouvoir à M. VILLEMAIN

Pouvoir à Mme LEHNER

Pouvoir à M. BROCHOT

Pouvoir à M. EL OUASTI

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à Mme FAZAL

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à M. PERRIN

Pouvoir à M. EL MOUSSAOUI

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à Mme MEHADJI

**Absents non représentés**

, M. KA, Mme M'BAYE.

**Secrétaire de séance :** Yesim SAVAS

**1 Collèges électoraux - élection des sénateurs - désignation des délégués supplémentaires et délégués suppléants**

**Rapport de présentation :**

**Jean-Claude VILLEMAIN, Maire**

Le conseil municipal est convoqué ce jour par décret n°2023-257 du 6 avril 2023 afin d'élire les délégués, délégués supplémentaires et suppléants, en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023 conformément à la circulaire NOR/IOMA/2308397J du Ministère de l'Intérieur.

Dans les communes de 30 000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux en fonction sont délégués de droit, soit 39 délégués pour Creil. 7 délégués supplémentaires et 12 délégués suppléants sont désignés, parmi les électeurs de la commune, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Ils sont appelés à remplacer les délégués des conseils municipaux lors de l'élection des sénateurs, en cas de refus, de décès de perte des droits.

Une seule liste a été déposée au maire avant l'ouverture du scrutin. Il s'agit de la liste « Ville de Creil », ci-jointe.

A 18h40, monsieur le Maire a constitué le bureau :  
 Président du bureau de vote : Jean-Claude VILLEMMAIN  
 Membres du bureau : Mariline DUHIN, Nouredine NACHITE, Yesim SAVAS et Aïssata SOW  
 Secrétaire : Loubina FAZAL  
 Ensuite, il a déclaré le scrutin ouvert.  
 Chaque conseiller municipal, sur appel de son nom, remet son bulletin de vote dans l'urne.

### Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-22,  
 Vu le code électoral,  
 Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,  
 Vu la circulaire NOR : IOMA2308397J du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,  
 Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 mai 2023,  
 Vu la liste « Ville de Creil » déposée au Maire, avant l'ouverture du scrutin,  
 Considérant qu'il convient que le conseil municipal se réunisse le 9 juin 2023 pour élire les délégués suppléants en vue des élections sénatoriales,  
 Considérant que les grands électeurs sont appelés à voter aux élections sénatoriales du 24 septembre 2023,  
 Considérant qu'il convient de désigner les délégués supplémentaires et suppléants,  
 Entendu le rapport de présentation.

### Vote :

Votants : 37	Pour : 32	Contre : 5	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

### ■ Décide :

#### ■ Vote à bulletin secret :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 37
- bulletins blancs ou nuls : 5
- suffrages exprimés : 32
- majorité absolue : 32
- La liste « Ville de Creil » a obtenu : 32 voix

#### ■ Décide :

Article 1<sup>er</sup> : Sont délégués de droit :

- Jean-Claude VILLEMMAIN
- Sophie LEHNER
- Karim BOUKHACHBA
- Najat MOUSSATEM
- Thierry BROCHOT
- Dondü ALKAYA
- Abdoulaye DEME
- Loubina FAZAL
- Adnane AKABLI remplacé par Deffa KANE
- Yesim SAVAS
- Cédric LEMAIRE
- Fabienne LAMBRE
- Babacar N'DIAYE
- Mariline DUHIN
- Ammar KOULA
- Catherine MEUNIER
- Fabrice MARTIN
- Belkassoum Hakim ZAHRAOUI
- Ahmet BULUT
- Mohamed EL OUASTI
- Mohamed AIT MESSAOUD
- Emmanuel PERRIN

SLOW

- Anne-Gaëlle PEREZ
- Halimatou SAKHO
- Bérénice TALL
- Leïla HAMMADOUCHE
- Aïssata SOW
- Jenifer SENET
- Jessica ELONGUERT
- Moussa EL MOUSSAOUI
- Hicham BOULHAMANE
- Caroline JACQUEMART
- Amadou KA
- Maïmouna M'BAYE
- Hafïa MEHADJI
- Noureddine NACHITE
- Johann LUCAS
- Sylvie DUCHATELLE
- Gérald FACCCINI

■ Article 2 : Sont élus délégués supplémentaires :

- Khadija NADIH
- Mohamed BOUBEKEUR
- Yvette CESBRON
- Christophe MORDA
- Magaly MARTINEZ DUTRIEUX
- Alain LEHNER
- Danielle SOKONLOSKI

■ Article 3 : Sont élus délégués suppléants :

- Philippe RATINAUD
- Hawa DEME
- Ghulam Rasool MOHAMMAD
- Françoise BAILLEUX
- Aïssam MOUFFOK
- Ramatoulaye DIARRA
- Abderrezak KISMOUNE
- Christine VANDENABEELE
- Omar YAQOUB
- El Hame EL HARCHAOU
- Arsène MARCELY
- Biserka MARCELY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publication électronique sur le site de la Ville le

17 JUL. 2023

CREIL, le 22 JUIN 2023

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil  
Président de l'ACSO

Madame Yesim SAVAS



La secrétaire de séance